

Séance du mercredi 02 octobre 2013

~~~~~

L'an deux mille treize, le deux octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Président ; d'après les convocations en date du 25 septembre 2013.

Présents : Mme POTTIER Agnès, MM. MARTIN Jean-Michel, VITRY Jean, VARANCEAU Jean-Luc, HAY Didier et ROUDIER Patrick.

Absents : Mme THOUARD Geneviève (pouvoir à M. Patrick ROUDIER), MM. BEGEY Jean-Marie et VICENTY Jean-Michel

Invité présent : M. PERAT Jean-Michel.

M. Jean VITRY a été nommé secrétaire de la séance.

## =====**Ordre du Jour**=====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2013
- Point sur les travaux en commun
- Matériel
- Avancement de grade – Ouverture de postes
- Questions diverses

=====

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2013. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **1- Point sur les travaux en commun**

Monsieur le Président distribue l'état des heures effectuées par les agents. Il faut faire le point des heures effectuées par le secrétariat dans le cadre des remplacements pour les congés pour les communes de Le Seure et Villars les Bois.

Monsieur le Président indique le coût horaire des agents calculé au 1<sup>er</sup> septembre :

- filière technique : de 14,89 € à 19,40 €
- filière administrative : de 12,77 € à 21,38 €

Monsieur Jean-Luc VARANCEAU indique que les deux agents de Migron ne s'entendent pas et cela ne facilite pas la coordination nécessaire qu'impose le travail en équipe. Il demande qu'un courrier d'avertissement leur soit adressé afin qu'ils prennent conscience qu'ils perturbent le travail.

Madame Agnès POTTIER indique qu'elle a déjà parlé à ses agents afin qu'ils changent de comportement. Elle réclame d'organiser une réunion entre le personnel et les élus afin de définir une méthode de travail.

D'autre part, Jean-Noël COUSIN, un des agents de Migron, demande à suivre la formation afin d'obtenir le Certi-phyto qui sera obligatoire pour obtenir des produits phytosanitaires dès le mois d'octobre 2014. Il souhaiterait également être nommé Assistant de Prévention (ex-ACMO)

Le planning des travaux à réaliser ci-après est établi :

| Travaux                                         | Période/Durée | Nb agent | Quels agents ?         |
|-------------------------------------------------|---------------|----------|------------------------|
| <b>COMMUNE DE MIGRON</b>                        |               |          |                        |
| Trottoirs au lotissement les Egaux – à terminer |               | 2        | William et Jean-Noël   |
| <b>VILLARS LES BOIS</b>                         |               |          |                        |
| Goudronnage (PATA)                              | 2 jours       | 2        | Dominique et William   |
| <b>LE SEURE</b>                                 |               |          |                        |
| Goudronnage (PATA)                              |               |          |                        |
| Salle des Fêtes (pour boucher 3 fenêtres)       |               | 2        | Jean-Paul et Dominique |

## **2- Matériel**

Monsieur le Président indique qu'il faudra prévoir au prochain budget d'acquérir un cylindre à 2 billes. En effet, ce matériel permet de faire un travail plus rapide et de meilleure qualité.

Monsieur Jean-Luc VARANCEAU propose de faire l'acquisition de sangle pour effectuer le transport de matériaux et matériel en toute sécurité.

## **3- Avancement de grade – Ouverture de postes**

2 agents peuvent prétendre à un avancement de grade et une promotion interne dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les postes doivent être ouverts pour cette date. Aussi Monsieur le Président propose d'ouvrir le grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et le grade de technicien.

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 20 février 2013,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe,

Considérant la nécessité de créer un poste de technicien,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un poste de

- rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;

- technicien permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification du tableau des emplois comme proposée :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

\* Filière administrative - Cadre d'emploi des rédacteurs,

Grade : rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif TC : 0 / nouvel effectif TC : 1

\* Filière technique - Cadre d'emploi des techniciens

Grade : technicien - ancien effectif TC : 0 / nouvel effectif TC : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2014, chapitre 012, article 6411.

## **4- Questions diverses**

Néant.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents.*